

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Année scolaire : 2017 - 2018**

**Numéro de séance : 5**

**Date de convocation : 19/06/2018**

**Présidence de : Mme LAVANCHE Kathy**

**Quorum : 13**

**Nombre des présents : 21**

**Nombre d'absents excusés : 4**

**ORDRE DU JOUR**

1 - Préambule :

- Approbation du PV de la séance du 24 Avril 2018.

2 - Vie pédagogique et éducative :

- Structures pédagogiques 2018-2019 et réajustement de la répartition de la DGH.
- Voyages.

3 - Fonctionnement général :

- Concessions de logements 2018-2019.
- Dates de fermeture de l'établissement pendant les congés d'été 2018.
- Conventions.

4 - Vie budgétaire et financière :

- Répartition des crédits pédagogiques globalisés 2018.
- DBM.
- Marchés.

5 - Questions diverses.

- 2 Annexes (nombre – titre) : - Motions (nombre – titre) : Effectifs 2018-2019 – DGH –

**PRESENCE AU CONSEIL**  
**Séance du 05 Juillet 2018**

Séance du Qualité		Titulaires			Suppléants			
		Nom - Prénom	P[ <input type="checkbox"/>	A[ <input type="checkbox"/>	E[ <input type="checkbox"/>	Nom - Prénom	P[ <input type="checkbox"/>	A[ <input type="checkbox"/>
<b>ADMINISTRATION</b>	Chef d'établissement	Mme LAVANCHE Kathy	X					
	Provisieur ou principal adjoint							
	Gestionnaire	M. RODIER David	X					
	C.P.E.	Mme BILLEROT Lucile	X					
<b>ELUS LOCAUX</b>	Collectivité de rattachement	M. MAZIN Jean-Claude Mme VACHON Séverine	X	X				
	Groupement communes							
	Commune siège	Mme JANCHE Marylène	X					
	Commune siège							
<b>PERSONNALITE QUALIFIEE</b>		Mme RAUTUREAU Jackie M. LEMAIRE Jérôme	X X					
<b>PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT</b>	<b>Personnel d'enseignement</b>	M. BREGEAS Arnaud			X			
		Mme EQUILBEY Clémence	X					
		Mme FILLON Caroline	X					
		M. BOSSEBOEUF Romain			X	Mme LAMBERT Laure	X	
		Mme PRADOT Caroline	X					
		M. JOULIN Olivier	X					
	<b>Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé</b>	Mme BEAUMONT Michelle	X					
		M. GLOTIN Luc			X			
	<b>PARENTS D'ELEVES et ELEVES</b>	<b>Parents d'Elèves</b>	Mme DELAGARDE Claire	X				
Mme CAPILLON Sylvie					X	Mme BERTHUIT Aline	X	
M. MACQUIN Frédéric			X					
Mme TACHERON Christelle			X					
M. POINET Frédéric				X		Mme AYRAULT Mireille	X	
Mme MELIN Laurence			X					

Elèves	HEINTZ Adèle	X							
	INGRAND REVRANCHE Théa	X							

## **RUBRIQUE I - Préambule**

Le quorum étant atteint, Mme LAVANCHE, Principale, en qualité de présidente du Conseil d'Administration, ouvre la séance à 17h30 et fait lecture de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme BILLEROT, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation, accepte d'assurer le secrétariat de séance.

### **1. Approbation du PV de la séance du 24/04/2018 :**

Le Procès-verbal de la séance du 24 avril 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1.1. Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 20      Contre : 0      Abstention : 0

## RUBRIQUE II – Vie pédagogique et éducative

Madame LAVANCHE propose de faire le point sur les affectations des élèves de 3<sup>ème</sup>.

Sur 46 élèves, 30 sont affectés en 2<sup>nd</sup> Générale et Technologique (principalement sur le lycée de secteur à Melle mais pas uniquement).

Arrivée de Madame MELIN à 17h35.

Autres affectations :

Affectation	Effectif	Pourcentage
2 <sup>nd</sup> Professionnelle	12	26%
CAP sous statut Scolaire	1	2.17%
MFR	1	2.17%
Redoublement	1	2.17%
Sans solution connue à ce jour	1	2.17%

### 1. Structure pédagogique 2018-2019 et réajustement de la répartition de la DGH :

#### 1.1. Structure pédagogique :

Par rapport à nos prévisions antérieures, Madame LAVANCHE rappelle que nous avons eu connaissance il y a un mois d'une fermeture de classe en 5<sup>ème</sup>.

La structure pour la rentrée 2018-2019 se trouve donc modifiée : il y aura 9 divisions à la rentrée 2018.

En effet, l'ouverture de 9 classes au sein du département contraint l'inspection académique à en fermer 9 afin de pouvoir récupérer des moyens. Si le collège a été épargné jusqu'à maintenant avec des effectifs très confortables, le niveau 5<sup>ème</sup> sera très chargé à la rentrée prochaine.

Monsieur MAZIN demande si une ouverture de classe sera envisagée en cas d'arrivée sur ce niveau en cours d'année. Madame LAVANCHE n'a pas de réponse mais pense que ces élèves seront orientés vers un autre collège. Madame TACHERON, représentante des parents d'élèves, trouve cela très dommageable pour les familles qui viendraient s'installer dans le Lezéen et qui souhaiteraient inscrire leurs enfants au collège.

#### Présentation de la nouvelle structure pédagogique :

Niveau	Effectif	Nbre Divisions	Effectif/classe
6 <sup>ème</sup>	51	2	25.5
5 <sup>ème</sup>	58	2	29
4 <sup>ème</sup>	50	2	25
3 <sup>ème</sup>	65	3	21.6
TOTAL	224	9	

Madame LAVANCHE informe l'assemblée du départ de 3 professeurs l'année scolaire prochaine. Madame MAYOT part enseigner au lycée de Melle, Madame MOUZIN aux collèges de Chef-Boutonne et Celles-Sur-Belle, et Madame QUINAULT aux collèges d'Airvault et Parthenay.

Cette nouvelle structure a évidemment des impacts sur l'équipe enseignante. En effet, il y aura à la rentrée plus d'enseignants en temps partagé (Mme MOLINARI, M. PAILLAT et le nouvel enseignant d'EPS).

Madame MELIN s'inquiète de la situation du collège à la rentrée (pas de professeur de technologie, pas de professeur d'allemand, pas de professeur d'éducation musicale).

Madame LAVANCHE précise que ce n'est pas une question de moyens puisqu'elle les a. Cependant, il n'y a pas, pour l'instant, de professeurs en face. Actuellement, ce n'est que le début du travail d'affectation de la DPE. Il est possible que des enseignants soient nommés jusqu'à fin août.

Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 53

### 1.2. Réajustement de la DGH :

Madame LAVANCHE rappelle que l'équilibre heures poste et HSA proposé par la DOSES devait être respecté. Suite à la fermeture d'une division en 5<sup>ème</sup>, Madame LAVANCHE a demandé l'attribution de moyens supplémentaires. Cela lui a été refusé.

Suite à la fermeture d'une division en 5<sup>ème</sup>, Madame LAVANCHE, en concertation avec les professeurs de sciences, a décidé de dédoubler les classes en physique-chimie, SVT et technologie (création de groupe en 5èmes).

De plus, au regard des effectifs en allemand l'année scolaire prochaine en 5ème (19 demandes), Madame LAVANCHE propose de ne pas faire de groupes en espagnol afin de pouvoir récupérer les moyens.

Les autres répartitions et dispositifs retenus lors du Conseil d'administration précédent ont été modifiés à la marge.

Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 54

## 2. Voyages :

### 2.1. Voyage en Allemagne

Monsieur RODIER propose de revenir sur le budget du voyage en Allemagne qui s'est déroulé du 23 au 27 avril.

Il informe l'assemblée d'un don du FSE d'un montant de 1100 euros.

Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 43

Il informe également que le collège a reçu une subvention de la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives suite à la visite du camp de Dachau. Cette subvention étant à partager avec le collège de Sauzé-Vaussais, Une convention est donc nécessaire entre les 2 établissements.

Monsieur RODIER propose de voter cette convention.

Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 47

Monsieur RODIER propose de voter l'acceptation de la subvention de la D.P.M.A. d'un montant de 434.29 euros.

Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 21    Contre : 0    Abstention : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 52

Monsieur RODIER informe également que la mairie de SEPVRET a également attribué une subvention de 30 euros pour les 4 élèves de la commune partant en Allemagne. Cette subvention est un peu tardive car 2 familles sur 4 avaient déjà réglé le voyage. En conséquence, pour simplifier sa gestion, cette subvention de 120 € a été perçue par le FSE qui reverse 60 € aux 2 familles et les 60 € restant au collège, au titre de la participation des familles.

Nous passons donc au vote pour l'acceptation de la subvention de la commune de SEPVRET.

Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 21    Contre : 0    Abstention : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 45

## 2.2. Voyage à Paris

Après avoir rappelé le budget du voyage à Paris qui s'est déroulé les 22 et 23 mai 2018, Monsieur RODIER demande à l'assemblée de bien vouloir accepter le don du FSE d'un montant de 1100 euros.

Résultats du vote : (le cas échéant) : Pour : 21    Contre : 0    Abstention : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 42

## 2.3. Voyage à La Rochelle

Monsieur JOULIN rappelle que cette sortie s'est déroulée le vendredi 15 juin pour les élèves de 4ème. Après avoir présenté les objectifs du voyage, M. JOULIN informe que les professeurs souhaiteraient renouveler cette sortie dans le cadre de l'E.P.I « Esclavage » mais en la proposant dès le premier trimestre 2018.

Monsieur RODIER propose de voter le principe de gratuité des accompagnateurs ainsi qu'une participation des familles de 5 euros maximum.

Résultats du vote : (le cas échéant) : Pour : 21    Contre : 0    Abstention : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 51

## 2.4. Projet de voyage à Bilbao

Madame LAVANCHE présente le projet de voyage à Bilbao organisé par Madame LETOQUART pour les élèves de 3<sup>ème</sup> du 26 au 28/09.

Il s'agira dans un premier temps de découvrir le festival du cinéma espagnol et latino-américain à Biarritz avant de se rendre à Bilbao afin de découvrir la culture espagnole. Le séjour se terminera par la visite du village de Guernica.

Monsieur RODIER présente le budget du séjour et propose de voter le principe de gratuité des accompagnateurs ainsi qu'une participation maximum des familles de 100 euros.

Résultats du vote : (le cas échéant) : Pour : 21    Contre : 0    Abstention : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 41

Le FSE propose d'attribuer une aide de 1000 euros pour ce séjour.

Monsieur RODIER demande à l'assemblée l'acceptation du don du FSE d'un montant de 1000 euros.

Résultats du vote : (le cas échéant) : Pour : 21    Contre : 0    Abstention : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 46

## **2.5. Charte des voyages**

Monsieur RODIER présente la charte des voyages et des sorties rédigée il y a peu, ainsi que ses annexes.

L'objet de la charte est de favoriser l'organisation de sorties et de voyages proposés dans le cadre scolaire en clarifiant, pour tous les acteurs de la communauté éducative, les textes encadrant cette activité.

Madame LAVANCHE propose de passer au vote.

Résultats du vote : (le cas échéant) : Pour : 21    Contre : 0    Abstention : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 44



**1. Concessions de logements 2018-2019 :**

1.1. Commentaires / débat :

M. RODIER demande l'autorisation au Conseil d'Administration de pouvoir concéder le logement n°1 à Monsieur GLOTIN, le n°2 à M. MEILLAUD. Chaque année, le logement numéro 3 lui est concédé, en tant que gestionnaire, pour nécessité absolue de service. M. RODIER ajoute cependant qu'habitant à proximité du collège, il demande chaque année une dérogation afin de ne pas occuper le logement.

Monsieur DEVILLE, nouvel enseignant d'EPS, souhaiterait pouvoir s'installer dans le logement de fonction n°3 de manière temporaire avant de pouvoir mieux connaître la région. Monsieur RODIER a contacté les services du département afin que le logement passe en convention d'occupation précaire.

Approbation à l'unanimité sur la répartition des logements.

Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 50

**2. Dates de fermeture de l'établissement pendant les congés d'été 2018 :**

Monsieur RODIER informe que l'établissement sera fermé au public du 14 juillet au 26 août 2018.

**3. Conventions :**

3.1. Convention de fonctionnement entre l'agence comptable et les établissements qui lui sont rattachés :

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018, le collège de La Crèche sera rattaché à cette agence comptable.

Monsieur Rodier propose de passer au vote afin de permettre à l'agence comptable de fonctionner.

Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 49

**2. Répartition des crédits pédagogiques globalisés d'Etat 2018 :**

La dotation des crédits pédagogiques globalisés d'Etat pour 2018 est 2900 €. Cette subvention peut servir uniquement à financer les droits de reprographie, l'achat de carnets de correspondance et de manuels scolaires. Le reliquat de 2017 est de 2804.07 €. En conséquence, le total des recettes à répartir est de 5704.07 €. La proposition suivante est soumise au vote :

- 367.95 € pour les droits de reprographie,
- 501.60 € pour les carnets de correspondance,
- 4801.72 € pour les manuels scolaires.

Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 21    Contre : 0    Abstention : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 55

Arrivée de madame MELOUKI à 18h45.

**3. DBM :**

En préambule, le gestionnaire explique son inquiétude face à la hausse des coûts de viabilisation de plus de 22%. Malgré la volonté de maintenir le montant des crédits pédagogiques, celle-ci risque d'être compromise à court ou moyen terme. Sont présentées pour information des membres du CA les décisions budgétaires modificatives N°4 et N° 5 concernant l'intégration au budget de la sortie à La Rochelle du 15 juin 2018 ainsi le reversement au conseil départemental de la régulation du quotient familial pour le trimestre janvier-mars 2018.

Une proposition de DBM pour vote est proposée au conseil d'administration. Elle concerne la participation du collège sur la dotation de matériels de cuisine pour un montant de 7040.94 € au service SRH. Cette somme qui aurait dû être reversée en 2017, le sera finalement sur cet exercice budgétaire. Dans l'attente de la réponse du technicien du CD79, est proposé également un prélèvement de 5000 € au SRH pour l'acquisition d'un auvent afin de protéger de la pluie les élèves qui attendent dehors pour entrer au self. Monsieur MAZIN s'étonne de ne jamais avoir entendu parler de notre demande de travaux pour l'auvent. Pour lui, c'est un projet qui aurait mérité l'attention du conseil départemental. Il ajoute que selon lui, cet équipement ne doit pas être financé par les fonds de la demi-pension, fonds provenant des familles. Madame LAVANCHE acquiesce mais pour elle, il en va du bien-être de nos élèves demi-pensionnaires et des conditions de travail des assistants d'éducation en cas de pluie.

Monsieur RODIER ajoute que cette demande de travaux est faite chaque année en vœux n°1 et que le collège souhaite trouver une solution devant le refus du conseil départemental de prendre en charge cette demande dans le cadre des travaux des collèges.

Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 19    Contre : 0    Abstention : 2

Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 56

#### 4. **Marchés alimentaires et non alimentaires :**

En préambule, le gestionnaire explique que le marché de la charcuterie pour lequel le collège a adhéré est attribué en majeure partie à des producteurs locaux. Il est dans l'attente de la notification officielle de l'attribution de ce marché. Il explique que le groupement d'achat AGAPE 79, a modifié la composition des lots afin de permettre aux producteurs locaux d'y souscrire.

Monsieur MAZIN se montre satisfait et trouve que cela note une évolution positive.

Monsieur RODIER propose le renouvellement des adhésions à 2 marchés qui arrivent à terme. Il s'agit du marché de fournitures de produits d'entretien ainsi que celui de fournitures de bureau et de papier.

Approbation de l'adhésion au marché des produits d'entretien à l'unanimité :

Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 21      Contre : 0      Abstention : 0

Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 48

Approbation de l'adhésion au marché des fournitures de bureau et papier à l'unanimité :

Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 21      Contre : 0      Abstention : 0

Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 40

#### 5. **Subvention visio-enseignement :**

Le reliquat d'une subvention de 2009 concernant le visio-enseignement d'un montant de 945.75 € n'a pas été réclamé par le Rectorat malgré un message du 17 mai 2013. En conséquence, le délai réglementaire de 4 années civiles complètes étant dépassé, le collège peut récupérer cette somme. La proposition est faite d'attribuer ce montant au profit du service « activités pédagogiques ».

Approbation de l'acceptation d'affectation au service AP de cette subvention de 945.75€ à l'unanimité.

Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 21      Contre : 0      Abstention : 0

Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 57

## RUBRIQUE V - Questions diverses

1. Quels vont être les changements à la rentrée prochaine ? Inquiétudes des parents :
  - Pas de groupes prévus pour les 5èmes en sciences car prévisions faites pour 3 divisions de 5<sup>ème</sup> à effectifs réduits. Est-ce-encore possible de revoir l'organisation en groupes ?  
Madame LAVANCHE informe que cela est bien prévu. Des groupes en physique chimie, SVT et Technologie seront créés en 5<sup>ème</sup>.
  - Pas de poste pour l'allemand à Lezay.  
Il y a un poste en allemand à Lezay. Cependant, il n'y a pas encore d'enseignant affecté. Madame LAVANCHE précise qu'un enseignant peut encore être nommé sur le poste jusqu'à fin août.
  - Pas de candidat en éducation musicale jusqu'à présent.  
Effectivement, il n'y a encore personne de nommé sur le poste.
  - Le poste de technologie est encore bloqué au mouvement du personnel. La personne qui fait fonction d'enseignant-remplaçant cette année ne devrait pas reprendre à la rentrée. Le poste n'est pas pourvu à ce jour.  
Il est toujours bloqué, le professeur titulaire ayant entamé une procédure de reclassement. C'est la dernière année normalement. En ce qui concerne M. AUMONIER, professeur remplaçant, ce n'est pas qu'il ne souhaite pas revenir. M. AUMONIER s'est très bien adapté au collège. Cependant, pour des raisons personnelles, il s'oriente vers une VAE afin de pouvoir préparer le CAPES. Son projet est toujours en attente. Nous lui souhaitons que cela aboutisse. Cependant, si ce n'est pas le cas, M. AUMONIER n'est pas contre le fait de revenir enseigner au collège à la rentrée.
2. Comment s'intégreront les heures de « devoirs faits » dans l'emploi du temps ?  
Une heure sera proposée le soir de 17h00 à 18h00. Lors de la pause méridienne, 30 minutes par jour (lundi, mardi, jeudi, vendredi) seront également consacrées à ce dispositif en développant le tutorat entre élèves. D'autres créneaux viendront s'ajouter à l'intérieur des emplois du temps.  
Madame LAVANCHE, tentera, dans la mesure du possible de créer des « barrettes » dans l'esprit de l'AP, il y a quelques années. Certains professeurs nous ont d'ores et déjà confirmé leur souhait de participer à ce dispositif. Nous développerons également le suivi des élèves dans le cadre de « devoirs faits » avec la création de petits livrets de suivi.
3. Quel bilan peut être fait de cette première année de mise en place du conseil de vie collégienne ?  
C'est un bilan positif. De nombreux élèves se sont portés candidats aux élections. C'est une commission qui plaît, les élèves étant force de proposition et porteurs de projets. Néanmoins, nos objectifs étaient ambitieux et cela a été très chronophage. Tout n'a pas pu aboutir. L'opération solidaire de récolte de bouchons a été un succès et nous tenterons de la pérenniser. Un travail autour des toilettes et de l'utilisation des téléphones portables a été entamé. En ce qui concerne les toilettes, la remise en état complète des sanitaires est venue clore la commission de travail. Nous comptons relancer les choses l'année prochaine en développant une campagne d'affichage afin de faire en sorte que les lieux restent propres et que l'intimité de chacun soit respectée. Pour les téléphones, nous attendons le décret d'application afin d'avoir plus de détails sur la loi votée il y a peu de temps.
4. Avez-vous pu commencer à utiliser les tablettes ?  
Oui certains collègues les ont déjà utilisées avec leurs élèves. Cependant, la majorité d'entre eux attendent d'être formés afin de pouvoir les utiliser convenablement (formation qui aura lieu le mercredi 5 septembre, la matinée sera donc banalisée).
5. Quelle suite pourra être donnée au projet serre maintenant que les derniers élèves qui se sentaient concernées quittent le collège ? Cela pourra-t-il être repris par le club nature ou le C.V.C ?  
Certains élèves et personnels se sont investis cette année pour le projet serre grâce à Madame Christelle GUIONNET, AVS dans l'établissement.
  - Suite à la livraison de la terre par la communauté de commune, Madame Laure LAMBERT, Assistante d'éducation, est venue un week-end avec son compagnon pour passer le motoculteur.
  - Madame Cécile BOUCHAUD, Assistante d'éducation, est venue également avec son compagnon, lors d'un week-end, pailler et étaler des copeaux.
  - Monsieur AUMONIER et Monsieur D'ANCONNA sont également venus sur leur temps libre poser les gouttières et le bac de récupération d'eau de pluie avec l'aide de Monsieur GLOTIN et Madame GUIONNET.
  - Lors de la dernière semaine, les élèves ont poncé et lasuré la serre avec Christelle.
  - Mme GENTET et quelques élèves ont déjà effectué quelques plantations (salades, tomates, plantes mellifères...).

6. Nous sommes étonnés qu'il n'y ait pas eu de portes ouvertes cette année. Effectivement, lors de la pré-rentrée, nous avons évoqué les portes ouvertes. Au regard du nombre décevant de visites lors des portes ouvertes 2017, nous n'étions pas tous d'accord pour les renouveler. Madame LAVANCHE n'a donc pas souhaité statuer et a proposé de remettre notre décision à plus tard. L'année s'est écoulée et cela est resté ainsi. Elle laisse la main à son collègue pour l'organisation ou non de portes ouvertes l'année scolaire prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

La Secrétaire de Séance,

L. BILLEROT



La Présidente,

K. LAVANCHE

